



**Procès-Verbal de la réunion
du Conseil Municipal
du 01/07/2024 à 17 heures 30
Mairie de St Sorlin d'Arves**

Convocation à la réunion faite le 25 juin 2024

PRESENTS : MM. BAUDRAY Fabrice, BOUVET Jean-Yves, CHARPIN Christian, DIDIER Guy, ARNAUD Marc, CHAIX Philippe, BALMAIN Christophe, JOSSERAND Clara, SAMBUIX Xavier, RAMOS CAMACHO Marie

ABSENTS : Mme DAULIACH Gaëtane (pouvoir donné à Mme RAMOS CAMACHO Marie)

Madame RAMOS CAMACHO Marie a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance et rappelle les points à l'ordre du jour. Il demande à son conseil municipal d'ajouter un ordre du jour :

- **Régularisation foncière au lieu-dit Belluard de l'emprise de la route départementale 80b sur terrain communal et projet de vente à la Coopérative Laitière des Arves**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 03 juin 2024

Monsieur le Maire présente le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 03 juin 2024 et demande aux membres présents d'approuver ce procès-verbal.

Vote à l'unanimité.

1. Convention de mandat confiée par la commune de Saint Sorlin d'Arves pour la perception des recettes au titre de la prestation de commercialisation de l'activité Mountain kart

Suite à la volonté de la commune de réitérer l'activité mountain kart avec location de karts pour l'été 2024 et à la signature de l'avenant 4 à la concession de délégation de service public des remontées mécaniques et du domaine skiable de Saint Sorlin d'Arves relatif notamment à l'ouverture 6 jours/7 du télésiège du plan du moulin express, Monsieur le Maire donne lecture à son conseil municipal du projet de convention de mandat à signer avec la SAMSO pour la perception des recettes au titre de la prestation de commercialisation de l'activité Mountain kart.

Décision : 11 voix pour

APPROBATION de la passation d'une convention de mandat entre la Commune et la SAMSO pour la perception des recettes liées à l'activité mountain karts

MANDAT donné à Monsieur le Maire pour réaliser toutes les démarches administratives nécessaires

AUTORISATION donnée à Monsieur le Maire pour signer la convention de mandat avec la SAMSO et tous documents subséquents

2. Approbation des tarifs été 2024 pour l'activité Mountain kart

Monsieur le Maire présente à son conseil municipal les rapports d'activité mountankart et le projet de tarifs établis par la commission de travail.

Décision : 11 voix pour

APPROBATION des tarifs pour l'activité mountaintart pour l'été 2024 comme suit :

- Package Remontées Mécaniques + location kart : 1 montée RM + 1 location kart :
 - Adultes et enfants à partir de 12 ans : 23,50 €
 - Enfants moins de 12 ans : 21,50 €
 - Tarif groupe : 15 personnes minimum : 10% + 1 gratuité
- Location kart 14,30 €
- Carte pass'partout :
 - Package Remontées Mécaniques + location kart :
 - Adulte et enfants à partir de 12 ans : 19,90 €
 - Enfants moins de 12 ans : 18,20 €
 - Location kart : 12,10 €

Les jours et heures d'ouverture de l'activité seront basés sur ceux des remontées mécaniques

MANDAT donné à Monsieur le Maire pour réaliser toutes les démarches nécessaires à cette activité dont la signature de tous documents relatifs à cette activité.

3. Demande d'implantation d'un tapis skieurs par l'Ecole de Ski Français de Saint Sorlin d'Arves sur parcelles communales

Monsieur le Maire donne lecture à son conseil municipal de la demande du directeur de l'Ecole de Ski Français de Saint Sorlin d'Arves pour l'implantation d'un nouveau tapis skieurs « Tapis des Choseaux » en lieu et place de l'ancien sur les parcelles communales cadastrées sous les n° 1279, 1281 et 1284 section B lieu-dit Comborsière.

Décision : 11 voix pour

AUTORISATION donnée à l'Ecole de Ski Français de Saint Sorlin d'Arves représentée par son directeur pour implanter un nouveau tapis skieurs sur les parcelles communales citées ci-dessus

Comme stipulé dans la demande, le nouveau tapis skieurs sera implanté en lieu et place de l'ancien

AUTORISATION donnée à Monsieur le Maire pour signer tous documents relatifs à cette décision

4. Opération de réhabilitation du bâtiment Presbytère : modalités précisant la vente et la dation

Monsieur le Maire informe son conseil municipal de l'avancée des procédures relatives à l'opération de réhabilitation du bâtiment Presbytère et aux aspects financiers.

Comme indiqué lors de la décision du conseil municipal du 11/09/2023, le prix de la cession a été convenu à 600 000 € et les modalités d'acquisition par la commune d'un local dans le programme sont en cours d'études et de chiffrage.

5. Demande de permis de construire de BAUDRAY Philippe : désignation d'un conseiller municipal pour signer les documents et décisions d'urbanisme relatifs à cette demande

Monsieur le Maire informe son conseil municipal qu'au vu de la nouvelle réglementation, les délégations du Maire confiées aux adjoints ne sont pas suffisantes pour la signature de tous documents et décisions en matière d'autorisations d'urbanisme.

Monsieur le Maire ne prend part ni au débat ni au vote.

Décision : 10 voix pour

DESIGNATION de Madame JOSSERAND Clara pour signer tous documents et décisions d'urbanisme relatifs au dossier de demande de permis de construire de Monsieur BAUDRAY Philippe enregistré sous le n°PC7328024R1015

6. Régularisation foncière au lieux-dits Belluard, Le Gorret et Malcrozet de l'emprise de la route départementale 80b sur terrain communal et projet de vente à la Coopérative Laitière des Arves

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le projet de vente de bâtiments et terrains communaux à la Coopérative Laitière des Arves cadastrés sous les n°F 475, F522, F1147, F1252 et F1692. Suite à divers échanges entre les deux parties, le Président de la Coopérative Laitière des Arves a informé Monsieur le Maire de leur accord pour l'achat des bâtiments et terrains communaux mis à disposition jusqu'à ce jour par la Commune.

Aussi, Monsieur le Maire informe son conseil municipal que la route départementale 80b a une emprise sur des propriétés communales (F1252 et F1147) et il devient indispensable de régulariser cette emprise avec le département en établissant dans un premier temps un document d'arpentage et de division entre les parties. Monsieur le Maire demande à son conseil municipal de l'autoriser à établir et signer tous documents nécessaires à la régularisation foncière de la route départementale 80b et à la vente des parcelles et bâtiments à la Coopérative laitière des Arves.

Il souligne que par délibération en date du 28/03/2003 le conseil municipal avait approuvé le déclassement de la voie communale de Belluard (ancien chemin rural).

Le prix de vente de ces biens sera fixé après l'établissement des documents d'arpentage.

Décision : 11 voix pour

APPROBATION de la vente des bâtiments et terrains communaux à la coopérative laitière des Arves

AUTORISATION donnée à Monsieur le Maire pour réaliser et signer les documents d'arpentage et de division des parcelles nécessaires pour la vente et la régularisation de l'emprise de la route départementale 80b et tous documents nécessaires.

7. Divers.

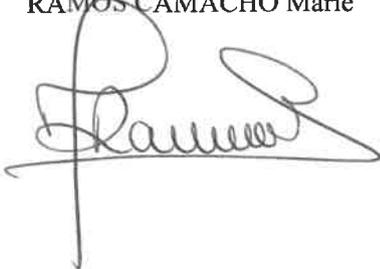
Informations sur les sentiers

Point sur les activités Mountain kart et VTT

Point sur les véhicules communaux

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 19h30

Le secrétaire de séance
RAMOS CAMACHO Marie



Le Maire
BAUDRAY Fabrice

